



Municipalité régionale de comté
du Haut-Saint-Laurent
10, rue King, bureau 400
Huntingdon, QC J0S 1H0

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT 286-2016 ET 287-2016 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT

1. Le 14 septembre 2016, lors d'une séance régulière, le Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent a adopté les projets de règlement suivants:

286-2016 : ce règlement a pour but d'introduire les dispositions relatives à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables du RCI 178-2004 et d'introduire de nouvelles cartes de zones inondables pour la rivière des Anglais, secteur Howick et Très-Saint-Sacrement, et pour la rivière Hinchinbrooke.

287-2016 : ce règlement a pour but d'introduire une dérogation relative à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables pour la reconstruction d'un pont par le ministère des Transport du Québec et une dérogation relative à l'agrandissement d'un bâtiment agricole dans la zone inondable de la rivière Noire au schéma d'aménagement révisé.

2. À ce sujet, une assemblée publique de consultation aura lieu : **le 11 octobre 2016,**
à 19 h sur le projet 286-2016, et
à 19 h 30 sur le projet 287-2016
à la salle du Conseil située au 10, rue King, étage 4R, à Huntingdon

Au cours de cette assemblée, le comité de consultation expliquera les projets et les conséquences de cette adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Les projets de règlement peuvent être consultés au bureau de la MRC, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h, et le vendredi de 8 h à 12 :30 h, ainsi qu'au bureau de chaque municipalité dont le territoire est compris dans le Haut-Saint-Laurent.

DONNÉ À HUNTINGDON, ce 15 septembre 2016.

François Landreville
Directeur général et secrétaire-trésorier